

République Démocratique du Congo
Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale
Secrétariat Général à la Santé Publique, Hygiène

**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DU SYSTEME DE SANTE
« UG PDSS »**

**PROJET DE PREPARATION, DE REPONSE ET DE LA RESILIENCE
AUX URGENCES SANITAIRES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) EN UTILISANT L'APPROCHE
PROGRAMMATIQUE EN PLUSIEURS PHASES
« HEPRR-MPA »**

**Crédit IDA No. : 7536 -ZR
Financement IDA : P504532**

**Termes de Références Relatifs au Recrutement d'un spécialiste du laboratoire
d'analyses biomédicales**

TERMES DE REFERENCES PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE DU LABORATOIRE D'ANALYSES BIOMEDICALES

1. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un Crédit d'un montant de 250 millions de Dollars US pour financer le Projet de Préparation, de Réponse et de la Résilience de la République Démocratique du Congo (RDC) en utilisant l'approche programmatique en plusieurs phases, et se propose d'utiliser les fonds de ce Crédit pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce programme. ; et a confié à l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS), dont l'ancrage est situé auprès du Secrétariat Général du Ministère de la Santé, la mission de gérer sur le plan technique et fiduciaire les différents projets financés par la Banque mondiale et d'autres partenaires.

Le but du Projet de Préparation, de Réponse et de la Résilience de la République Démocratique du Congo (RDC) en utilisant l'approche programmatique en plusieurs phases, est de mettre l'accent sur l'engagement multisectoriel dans toutes les principales capacités de santé, de prestation de services et de coordination régionale ainsi que dans la réponse et la gestion globales des urgences, à tous les niveaux du système de santé.

Il est à noter qu'aux missions classiques du Ministère de la Santé Publique, le renforcement des systèmes de surveillance des maladies constitue l'une des priorités du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), cadre de référence de la politique sanitaire de la RDC.

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à plusieurs menaces sanitaires dus à des pathogènes émergentes et ré-émergentes d'origine zoonotique suite à son écosystème favorable à leur éclosion. À la suite de l'évaluation externe conjointe (JEE) des principales capacités RSI de la RDC en 2023, qui a mis en évidence l'expérience significative acquise par la RDC dans la gestion des épidémies, grâce à un fort engagement politique et au soutien continu des partenaires. Des progrès notables ont été réalisés en matière de sécurité sanitaire. Malgré ces avancées, des défis importants subsistent, notamment l'absence de plusieurs textes législatifs et réglementaires conformes aux dispositions du RSI, axés sur des domaines critiques tels que la biosécurité, la résistance aux antimicrobiens, la gestion des urgences et l'opérationnalisation d'un Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP). Vue ces déficiences, un plan d'action a été mis en place par le ministère de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévention (MPHHP) en collaboration avec des partenaires clés (Organisation mondiale de la Santé, Banque mondiale, etc.) pour améliorer les scores globaux JEE pour la RDC, qui comprend des domaines ciblés que le projet HEPRR MPA peut soutenir. Cela comprend l'intensification de la surveillance basée sur les événements et de la surveillance communautaire dans de multiples secteurs pour améliorer la détection, la mobilisation des ressources pour mettre pleinement en œuvre le PANSS actuel, le renforcement de la qualité des laboratoires, le renforcement d'un réseau de laboratoires, l'intensification de la formation

épidémiologique, la gestion des urgences, la biosécurité, la biosécurité, l'amélioration de la surveillance de la RAM, etc.

Les ministères sectoriels bénéficiaires et impliqués dans la mise en œuvre du HEPRR -MPA sont : Ministère de la Santé Publique (Lead), Ministère de Pêche et Élevage et Ministère de l'Environnement. Les provinces cibles du projet sont : Equateur, Ituri, Kasai Central, Kasai Oriental, Kwilu, Mai-Ndombe, Nord Kivu, Tshopo et Tshuapa, il est à noter qu'en ce qui concerne à l'appui à la lutte contre les épidémies éligibles et déclarées par le Gouvernement Congolais, toutes les provinces sont ciblées.

Ce projet a comme Objectif de Développement :

Renforcer la résilience du système de santé ainsi que la préparation et la réponse multisectorielles aux urgences sanitaires en Afrique orientale et australe. Pour ce faire, le projet HEPRR MPA s'articule sur quatre (4) composantes :

Composante 1 : Renforcement de la préparation et de la résilience des systèmes de santé régionaux et nationaux pour la gestion des maladies infectieuses.

Composante 2 : Amélioration de la détection précoce et de la réponse aux urgences de santé publique grâce à une approche multisectorielle

Composante 3 : Administration du Projet.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente.

A ce titre, l'UG PDSS recrute un **Spécialiste du laboratoire d'analyses biomédicales** pour intégrer l'équipe dédiée à la mise en œuvre du Projet HEPRR MPA.

2. MISSIONS ET RESPONSABLES DU PROJET

2.1. Missions

Le biologiste médical spécialiste en santé publique aura pour missions :

- Renforcer les capacités de diagnostic biologique :
 - Mettre en place et superviser des techniques de diagnostic biologique adaptées aux problématiques de santé publique locales.
 - Appuyer la DLS, l'INRB, le Laboratoire Vétérinaire et le Laboratoire de l'Environnement sur l'assurance qualité des analyses biologiques effectuées.
 - Appuyer la DLS, l'INRB, le Laboratoire Vétérinaire et le laboratoire de l'environnement sur la formation des personnels de laboratoire aux techniques de diagnostic et aux normes de sécurité.
 - Contribuer à la surveillance épidémiologique :
 - Appuyer la DLS, l'INRB, le Laboratoire Vétérinaire et le Laboratoire de l'Environnement et la DSE à la collecte et à l'analyse des données biologiques pour la surveillance des maladies infectieuses et autres problèmes de santé publique.
 - Collaborer avec les autorités sanitaires pour la détection précoce et la réponse aux épidémies.
- Développer des programmes de prévention et de contrôle :

- Concevoir et mettre en œuvre des programmes de prévention et de contrôle des maladies, en collaboration avec les autres acteurs de la santé publique.
- Évaluer l'impact des interventions de santé publique.
- Mener des activités de recherche :
 - Appuyer l'INRB sur les études à mener sur les problèmes de santé publique locaux, en utilisant des outils de biologie médicale.
 - Participer à la publication des résultats de recherches pour contribuer à l'amélioration des connaissances et des pratiques.

2.2. Responsabilités

Le biologiste médical sera responsable de :

- La planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de diagnostic biologique, de surveillance épidémiologique, de prévention et de contrôle, et de recherche.
- Appuyer la DLS, l'INRB, le Laboratoire Vétérinaire et le laboratoire de l'environnement sur l'élaboration et analyse des notes conceptuelles soumises à l'UG PDSS pendant la mise en œuvre du Projet
- Participation aux réunions nationales et internationales en lien avec les aspects de laboratoire.
- Participation aux missions de suivi dans les provinces cibles en collaboration avec les équipes de la DLS, de l'INRB, du Laboratoire Vétérinaire et du laboratoire de l'environnement
- Participer à l'élaboration des PTBA et à la rédaction des rapports d'activités trimestriels et annuels

3. QUALIFICATIONS ET PROFIL REQUIS

Le candidat idéal devra :

- Être titulaire d'un diplôme de licence en laboratoire médicale ou d'un diplôme équivalent.
- Avoir un master en santé publique est un atout.
- Avoir une expérience significative d'au moins 5 ans en santé publique, de préférence dans un contexte de développement.
- Avoir des compétences en techniques de diagnostic biologique, en épidémiologie, en gestion de programmes de santé et en recherche.
- Avoir une bonne connaissance des enjeux de santé publique dans le contexte local.

4. LIEU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Spécialiste du laboratoire d'analyses biomédicales travaillera à Kinshasa, au siège de l'UG-PDSSC, où sont aménagés des bureaux pour l'équipe du Projet. Le Projet mettra à sa disposition les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission. En cas de déplacement, **le Spécialiste du laboratoire d'analyses biomédicales** travaillera dans les

bureaux provinciaux de l'UG-PDSS ou du partenaire de l'UG-PDSS, équipés d'internet.

5. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- Durée : **12 mois**, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances ; dont une période probatoire de 3-6 mois validés par la Coordination de l'UG-PDSS et si nécessaire avis de non-objection de la BM ;
- Type de Contrat : contractuel de projet au forfait mensuel, signé entre le Coordonnateur National de l'UG-PDSS et le Spécialiste Biologiste Médical en Santé Publique, après avis de non-objection de la BM ;
- Rémunération et autres avantages : suivant la grille de référence accordés au personnel des Unités de Gestion des Projets co-financés par la Banque Mondiale en RDC.

6. METHODE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se fera selon la Méthode de Comparaison des CV en conformité avec le nouveau Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI), édition du juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025 ; et le Contractuel sera recruté sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et aptitudes indispensables ; (ii) comparaison des dossiers de candidature, (iii) entretien individuel des trois meilleurs candidats de la liste restreinte, et (iv) avis de non-objection de la BM sur le candidat retenu.

Chaque Candidat devra fournir :

1. Un **curriculum vitae** (3 pages maximum et en PDF), comprenant trois références que l'UG-PDSS peut contacter par email ;
2. Une **lettre de motivation** (2 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée apportée par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du programme et (d) la disponibilité immédiate du candidat.

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidats présélectionnés avant leur entretien ou avant prise de fonction.